



R.O.B. 2025

Rapport d'Orientations Budgétaires

Préambule

En application des articles L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants, qui intervient obligatoirement dans les 10 semaines précédant le vote du budget, prévu **le 29 mars 2025**.

Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds.

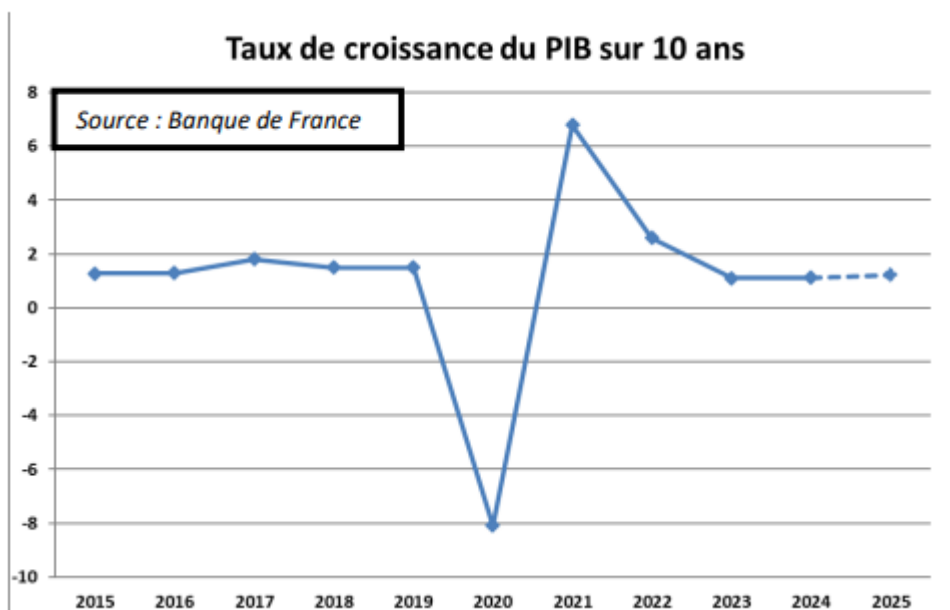
Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population thannoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

I. Contexte économique national et projet de loi de finances 2025

A. Le contexte macro-économique national

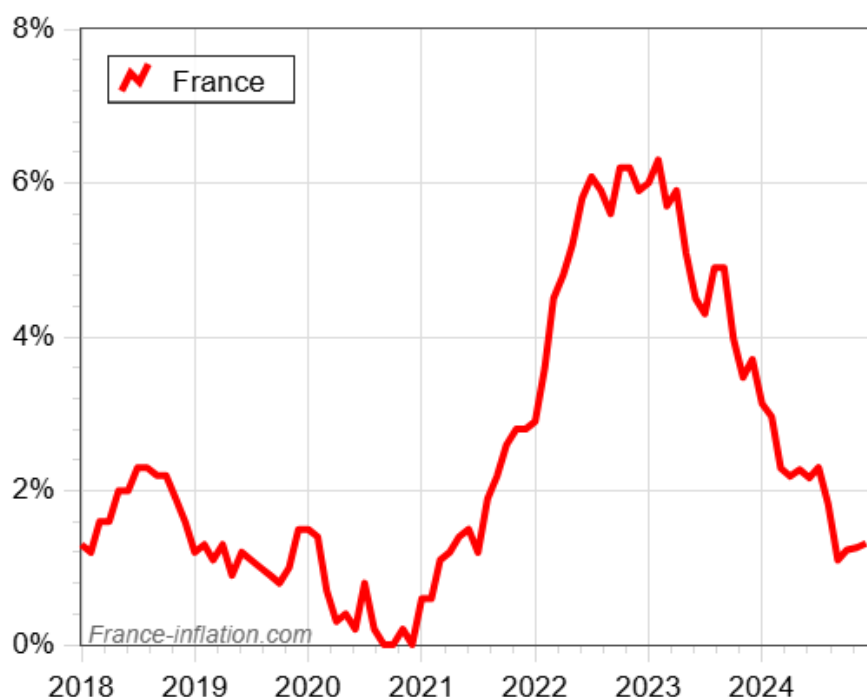
➤ Une croissance au ralenti



Selon les projections de la Banque de France, la croissance du PIB de la France s'établirait à 1,1% en 2024, soit un niveau équivalent à celle de 2023. Elle reste fortement impactée par les crises géopolitiques et les incertitudes pesant sur l'économie.

L'activité resterait stable en 2025, La Banque de France estimant à 1,2 % la croissance pour 2025.

➤ Une inflation qui se calme



Le taux d'inflation (IPCH) s'établissait à 2,5 % au deuxième trimestre 2024 en diminution par rapport à 2023. D'après les projections de la banque de France, cette tendance devrait se confirmer sur la fin de l'année avec un niveau d'inflation estimé à 1,5%.

La Banque de France estime l'inflation de l'année 2025 à 1,5% également sous l'impact de la baisse attendue des prix de l'énergie, cette fois-ci de l'électricité. Des taux d'intérêts en légère baisse

➤ Le déficit public en France

Le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB en 2024, dépassant les prévisions initiales de 5,1 %, principalement en raison de recettes fiscales moins importantes que prévu et de dépenses publiques élevées. Pour 2025, le gouvernement ambitionne de ramener le déficit public à 5,4% du PIB au prix d'un effort budgétaire de plus de 50 milliards d'euros, dont environ 32 milliards d'économies et 21 milliards de recettes.

B. Les principales dispositions du projet de loi de Finances 2025 concernant les collectivités locales

La loi de Finances, habituellement votée en décembre de l'année N-1, présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Cependant, le projet de loi de finances 2025 (PLF), au moment de la rédaction du présent rapport, n'est toujours pas adopté.

En effet, celui-ci a été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel BARNIER à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel ATTAL. Le gouvernement BARNIER ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, **une loi de Finances spéciale** a été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la loi de Finances initiale pour 2025 par le Parlement.

Le nouveau Premier Ministre, François BAYROU, a souhaité repartir du projet de loi de finances déposé en octobre dernier afin d'adopter au plus vite un budget. Les débats ont repris le 15 janvier et le 23 janvier 2025, le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi de finances et le 30 janvier aura lieu la commission mixte paritaire pour tenter de s'accorder sur un texte final.

Le gouvernement a annoncé vouloir ramener le déficit public à **5,4 % du PIB** en 2025, via **une baisse de 32 Md€ des dépenses publiques** et une hausse de 21 Md€ d'impôts pour les plus riches et les grandes entreprises.

L'effort budgétaire demandé aux collectivités locales a été abaissé par les sénateurs à 2,2 Md€ (au lieu de 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne) et se traduit par les mesures suivantes *:

- Amputation des crédits du Fonds vert qui passe de 2,5 à 1,15 Ms€ entre 2024 et 2025,
- Absence de crédits nouveaux pour les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- Augmentation de 3 points par an pendant 4 ans des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL),
- Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui devait rester stable selon le projet de loi de finances BARNIER,
- Annulation de l'amputation de 800 millions d'euros du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), dont la loi de finances initiale prévoyait d'abaisser le pourcentage à 14,85% au 01 janvier 2025.

***source WEKA**

II. Les grands équilibres financiers et l'évolution des principaux soldes intermédiaires de gestion et ratios financiers

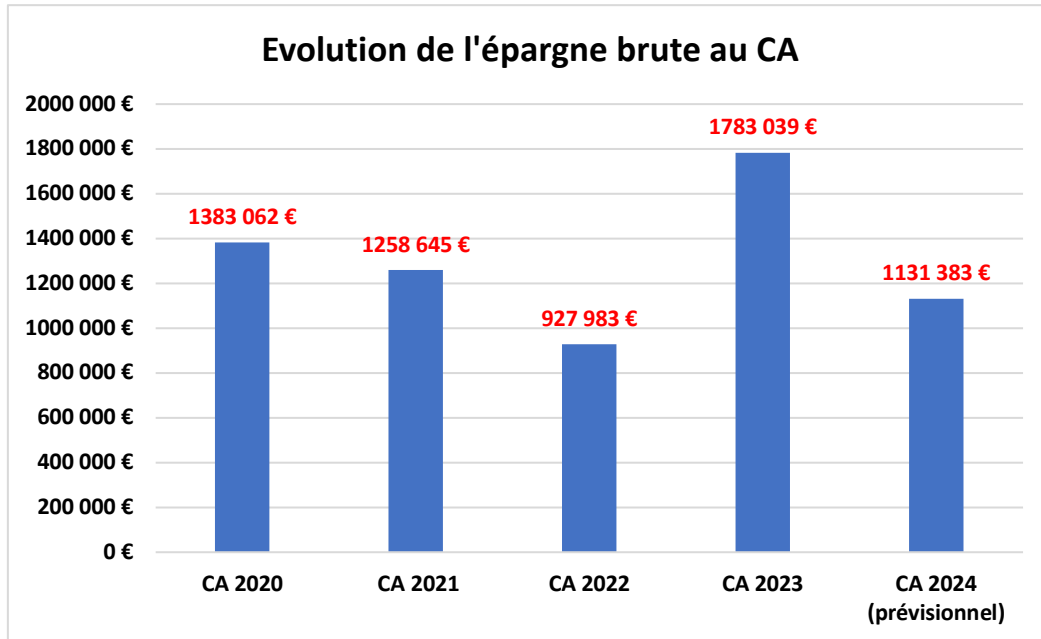
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (prévisionnel)
Recettes réelles de fonctionnement	8 157 423,45 €	8 387 416,92 €	8 329 657,61 €	9 344 067,84 €	8 665 690,14 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 774 361,14 €	7 128 772,42 €	7 401 675,07 €	7 561 028,35 €	7 534 307,63 €
dont intérêts de la dette	144 983,30 €	122 652,66 €	115 502,14 €	110 354,65 €	92 050,31 €
Recettes d'investissement (hors 1068)	640 740,20 €	2 009 903,69 €	4 776 422,36 €	2 826 480,81 €	1 227 610,85 €
dont emprunt souscrit	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses réelles d'investissement	2 653 974,02 €	2 242 587,00 €	4 534 611,39 €	3 125 798,68 €	2 764 365,29 €
dont capital de la dette	879 948,16 €	756 044,02 €	837 580,96 €	736 229,76 €	709 280,50 €
dont dépenses d'équipement brut	1 593 244,27 €	1 461 604,58 €	3 665 488,69 €	2 343 444,04 €	2 041 019,79 €

L'épargne brute correspond aux produits encaissables hors cessions moins les charges décaissables de fonctionnement. C'est un indicateur de la santé financière d'une collectivité. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

Elle se conçoit comme un double indicateur :

- un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement,
- un indicateur de la capacité de la commune à autofinancer ses investissements et à investir.

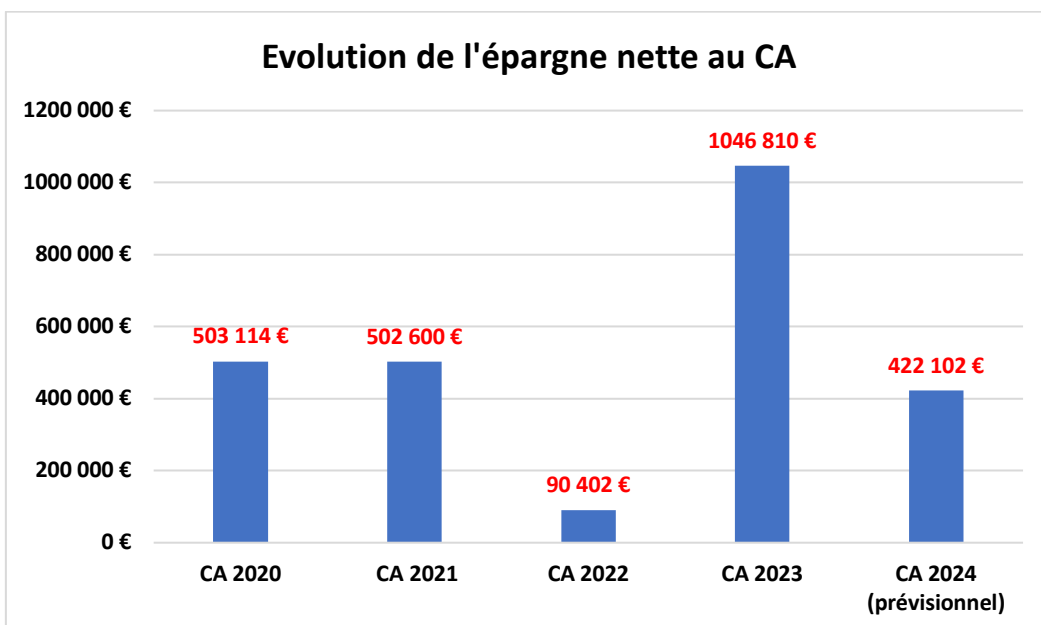
L'épargne brute prévisionnelle au Compte Administratif 2024 s'établit à 1,1 M€ et au CA 2025 à 1 M€ (en l'état actuel de la préparation budgétaire et dans l'attente des éléments votés de la loi de Finances pour 2025).



L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette.

Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restant après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement du capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

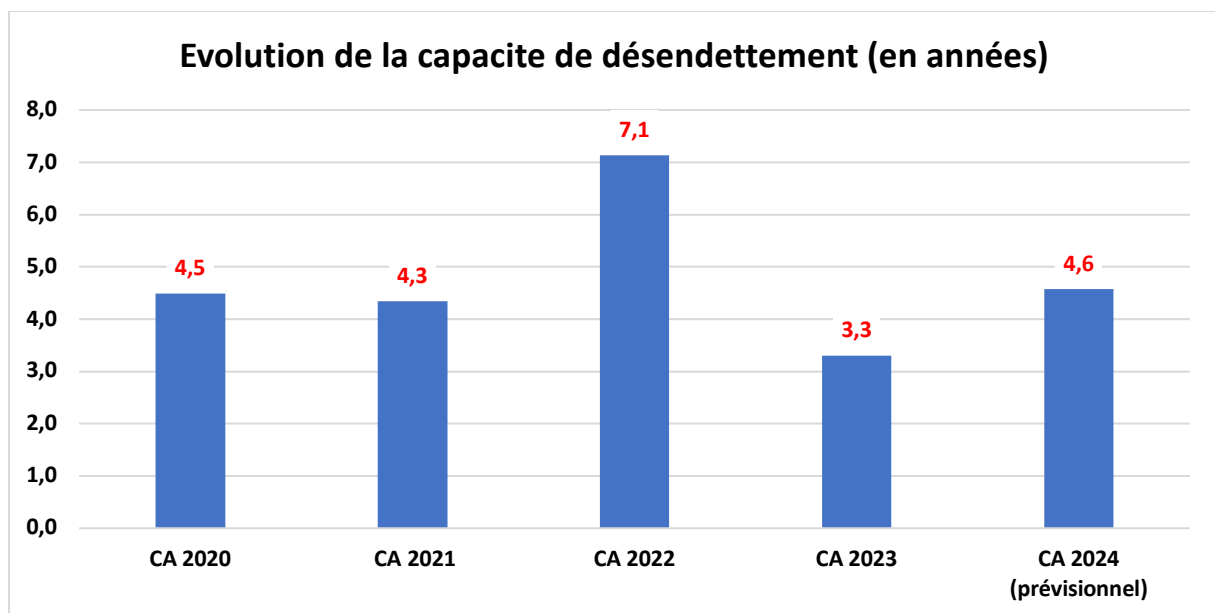
L'épargne nette prévisionnelle s'élève au CA 2024 à 422 102 € et au CA 2025 à 350 000 €.



En supposant que la Ville consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, **sa capacité de désendettement serait de 4,6 années en 2024**. En 2023 elle était de 3,3 ans.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

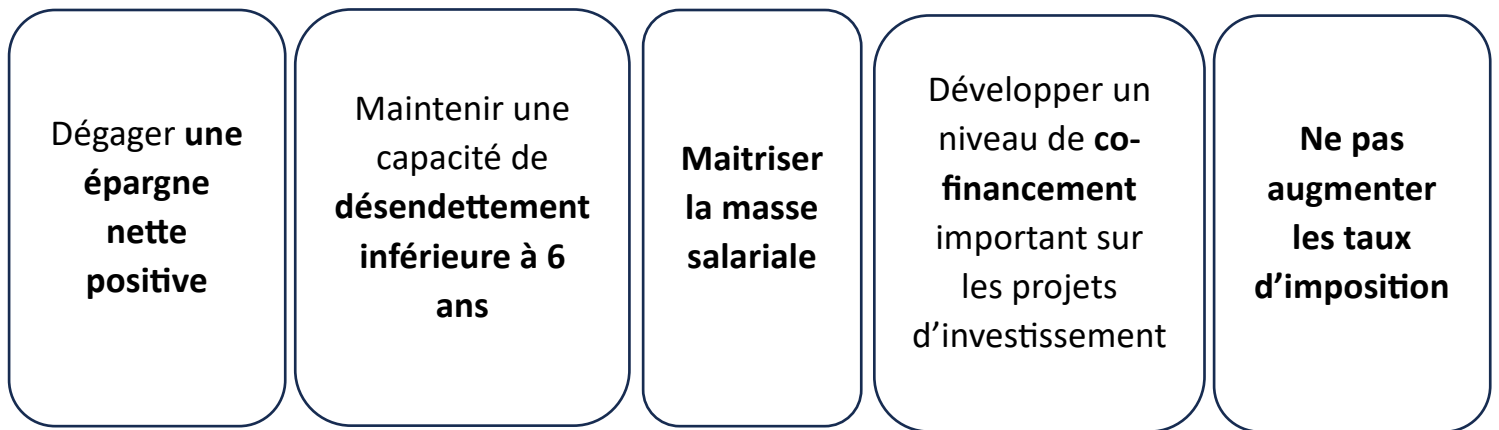
Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance se situe à 10 ans.



III. Les orientations budgétaires 2025

Les incertitudes liées au projet de loi de Finances 2025 et la volonté du gouvernement d'associer de manière active les collectivités locales à la résorption de son propre déficit, incitent à la prudence.

Ainsi, la construction du budget 2025 sera guidée par les principales orientations budgétaires suivantes :



A. L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement évolueraient de **+ 0,37 %** entre le Budget Primitif (BP) 2024 et 2025 et seraient plus ou moins stables par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

Chapitres (en €)	Budget Primitif 2024	Orientations 2025	Evolution BP 2024/BP 2025	% évolution
Produits des services, du domaine et ventes diverses	350 635,00 €	359 800,00 €	9 165,00 €	2,6 %
Fiscalité, impôts et taxes	5 499 632,50 €	5 553 832,00 €	54 199,50 €	1,0 %
Dotations et participations	2 171 388,00 €	2 115 500,00 €	-55 888,00 €	-2,6 %
Autres recettes de fonctionnement	680 778,00 €	705 850,00 €	25 072,00 €	3,7 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 702 433,50 €	8 734 982,00 €	32 548,50 €	0,37 %

Les évolutions par chapitre s'appuient sur les hypothèses suivantes :

- Une **faible augmentation des recettes fiscales** due à la revalorisation automatique des bases des impôts locaux à hauteur de l'inflation prévue à 1,5 % pour 2025 (3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023),
- **Inéligibilité d'attribution du FCTVA** pour les dépenses de fonctionnement, représentant 15 000 euros en 2024 (par mesure de prudence cette hypothèse a été retenue pour les orientations budgétaires 2025, mais devrait être supprimée et permettre une inscription au BP),
- Inscription d'une **subvention régionale au titre des frais d'étude pour l'aménagement de la cité scolaire et sportive du Blosen** d'un montant de 9 000 euros,
- **Subventionnement de la mission d'ingénierie d'Urbanis** dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2024-2029, environ 30 000 euros,
- **Diminution de l'enveloppe 2025 du fonds de concours attribué par la Communauté des Communes de Thann-Cernay (CCTC)** à la suite d'un contrôle de cohérence qui a révélé des erreurs d'instruction de six communes, dont Thann fait partie, 524 000 euros contre 584 000 euros les années précédentes,
- **Stabilité des dotations** de l'Etat (DGF),
- **Versement du solde de l'indemnité d'assurance** concernant le sinistre du bâtiment du tennis pour 29 550 euros.

B. Les charges de fonctionnement

Les prévisions 2025 conduisent les dépenses réelles de fonctionnement à une augmentation globale de **+ 1,93 %** comparativement au Budget Primitif 2024.

Chapitres (en €)	Budget Primitif 2024	Orientations 2025	Evolution BP 2024/orientations 2025	% évolution
Charges à caractère général	2 958 251,00 €	3 055 000,00 €	96 749,00 €	3,27 %
Charges de personnel et frais assimilés	3 725 740,00 €	3 799 490,00 €	73 750,00 €	1,98 %
Autres charges de gestion courante	1 045 908,00 €	1 057 000,00 €	11 092,00 €	1,06 %
Charges financières	106 258,13 €	93 000,00 €	-13 258,13 €	-12,48 %
Autres charges de fonctionnement	105 000,00 €	90 000,00 €	-15 000,00 €	-14,29 %
Total des charges de fonctionnement	7 941 157,13 €	8 094 490,00 €	153 332,87 €	1,93 %

Au vu de l'incertitude pesant sur les finances publiques locales, comme pour les recettes, la construction budgétaire 2025 a été abordée avec beaucoup de prudence et en tenant compte des éléments suivants présentés par chapitre :

➤ Charges à caractère général

Ce chapitre a été très fortement impacté par l'inflation ces dernières années, passant d'un réalisé à 2,1 M€ en 2020 à 2,7 M€ en 2024.

La prévision 2025 tient compte de :

- l'augmentation exponentielle du contrat d'assurance « Dommages aux biens » dont la prime s'élèvera à 117 000 euros cette année contre 15 000 euros en 2023,
- l'inscription de la prestation d'ingénierie, en année pleine, du prestataire URBANIS dans le cadre de l'OPAH-RU pour environ 100 000 euros (un financement est prévu dans le cadre de la convention signée le 7 mai 2024),
- La nécessité d'indemniser la Commune de Cernay d'un montant de 11 000 euros pour la formation du nouvel agent de la Police Municipale recruté à Thann en début d'année 2025.

Par ailleurs, une économie de 42 000 euros sera réalisée par rapport à l'exercice 2024, à la suite du gel du montant du loyer à compter du 1er avril 2024 que la Ville verse à la SCI Gendarmerie (SODEREC).

➤ **Les charges de gestion courante**

Ce chapitre regroupe principalement les subventions versées par la commune aux domaines associatifs, culturels et sportifs du territoire et les indemnités des élus.

➤ **Les charges de personnel**

La gestion des effectifs et de la masse salariale est une composante clé de la stratégie budgétaire.

En effet, en raison de son poids significatif dans le budget global, la rémunération des agents est non seulement une question de gestion financière mais aussi un levier essentiel afin d'optimiser les ressources humaines et valoriser les compétences au sein des équipes en vue de garantir la continuité et la qualité des services publics. Cela nécessite une vision claire de la dynamique des effectifs, qui comprend à la fois les entrées et les sorties, les promotions, les mobilités internes, ainsi que les besoins nouveaux liés aux évolutions des missions et des compétences.

Pour mémoire, le Budget Primitif 2024 prévoyait une enveloppe budgétaire à 3 725 740 euros qui a nécessité des ajustements de crédits (Décision modificative) et a conduit le total budgété 2024 à 3 780 740 euros.

L'orientation 2025 prévoit une enveloppe de 3 799 490 euros, soit une évolution de + 0,50 % par rapport au total budgété 2024, qui s'explique par les éléments suivants représentant environ 100 000 euros :

- nécessité de compenser des agents en longue maladie (5 équivalents temps plein) et pris en charge partiellement par la collectivité,
- volonté d'anticiper un départ à la retraite pour le service propreté urbaine avec le recrutement d'un équivalent temps plein,
- favoriser l'apprentissage au sein de la collectivité (deuxième apprenti en septembre),
- poursuite du contrat d'emploi compétence (CEC) d'un agent recruté en 2024,
- prévision d'augmentation de la participation employeur pour la prévoyance conduisant à l'inscription d'une somme de 10 000 euros.

Le budget entre les deux exercices a pu être atténué puisque des événements exceptionnels ont eu lieu en 2024, l'octroi d'une prime inflation à 80 % des agents, le recrutement d'agent dans le cadre du recensement et des élections européennes et législatives.

➤ Les charges financières

Les frais financiers intègrent les remboursements des intérêts des emprunts (en cours et lors de la mobilisation de la ligne de trésorerie), les écritures de rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) et les frais financiers liés au déblocage d'emprunts.

Une baisse sera observée puisque la collectivité n'a pas contracté d'emprunt en 2024, donc mécaniquement le volume d'intérêts diminue.

C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement enregistreraient une augmentation de **26,66 %** sur l'exercice 2025.

	Budget Primitif 2024	Orientations 2025	Evolution BP 2024/BP 2025	% évolution
Dépenses d'équipement	3 192 417,61 €	4 100 000,00 €	907 582,39 €	28,4 %
Dépenses financières	721 300,00 €	857 000,00 €	135 700,00 €	18,8 %
Total des dépenses réelles d'investissement	3 913 717,61 €	4 957 000,00 €	1 043 282,39 €	26,66 %

Les éléments permettant les orientations budgétaires 2025 en dépenses d'investissement sont les suivants :

- Diminution du remboursement du capital des emprunts, conséquence directe du désendettement opéré depuis plusieurs années,
- Abondement d'une enveloppe annuelle de 200 000 euros pour la période 2025-2029 concernant la concession de la ZAC Saint-Jacques,
- Création d'une AP/CP relative au programme OPAH-RU, ce qui permettra à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice,
- Priorisation des projets d'investissement co-financés,
- Elaboration d'un plan pluriannuel d'investissement permettant d'obtenir une vision prospective et synthétique des investissements de la Ville de Thann (présentation à l'annexe 1 du ROB 2025). Le lancement des projets et donc de la volumétrie définitive de celui-ci dépendra des subventions effectivement attribuées à la Ville, ainsi que des ressources propres attendues.

D. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement augmenteraient de **+ 170,76 %**.

	Budget primitif 2024	Orientations 2025	Evolution BP 2024/BP 2025	% évolution
Recettes d'équipement	352 728,00 €	750 000,00 €	397 272,00 €	112,6 %
Recettes financières (hors 1068)	611 964,05 €	1 862 000,00 €	1 250 035,95 €	204,3 %
Total des recettes réelles d'investissement	964 692,05 €	2 612 000,00 €	1 647 307,95 €	170,76 %

Les principaux éléments déterminant les orientations 2025 pour les recettes réelles d'investissement sont :

- Un besoin d'emprunt qui ne devrait pas excéder 1,5 M€,
- Un Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée tenant compte de l'éventuelle diminution du taux de 16,404 % à 14,85 % dès le 1er janvier 2025,
- Des co-financements estimés avec prudence à hauteur de 750 000 euros de subventions d'équipement, ce qui démontre à nouveau les efforts de la Ville dans la recherche active de subventions.

À ce stade de la préparation budgétaire, l'autofinancement prévisionnel devrait s'élever à 1,6 M€ au BP 2025 et viendra s'ajouter au total des recettes d'investissement.

IV. Les orientations politiques 2025 de la ville de Thann

➤ Démarche environnementale

La Municipalité souhaite prioriser le réaménagement de la cour d'école du Bungert dont l'objectif est de désimperméabiliser la cour pour y favoriser la biodiversité, protéger la ressource en eau et proposer aux élèves et enseignants de nouveaux usages et une cour plus agréable pendant les périodes de forte chaleur.

En parallèle, l'objectif est également de poursuivre les actions d'éducation à l'environnement auprès du grand public à travers l'organisation des manifestations annuelles (Jour de la Nuit, animations sur le marché), mais aussi grâce à l'adhésion de la collectivité aux dispositifs ALCOME et CITEO qui permettront de mettre en place des actions subventionnées pour lutter contre les déchets abandonnés ou bien réduire les mégots présents sur l'espace public.

Un autre axe structurant de la politique environnementale de la Ville de Thann est le développement des mobilités douces. En 2025 des abris à vélos sécurisés et des arceaux au centre-ville ainsi qu'à proximité du stade seront installés.

➤ **La gestion du domaine forestier**

Le plan d'aménagement forestier de la Ville de Thann a été prorogé de 5 ans, soit jusqu'à 2029. Un nouveau programme d'exploitation a été validé par le Conseil Municipal à l'automne 2023.

Au-delà des travaux d'exploitation forestière, l'essentiel des dépenses de gestion pour 2025 concerneront l'entretien des sentiers et des routes forestières.

La reconstruction du refuge du chêne Wotan sur le versant du Kattenbach se poursuivra et s'achèvera en 2025. Ce projet avait été proposé en raison de la vétusté et des problèmes de sécurité de l'actuel abri.

➤ **Prévention et sécurité**

La Ville de Thann poursuivra en 2025 le déploiement de son système de vidéoprotection, outil désormais incontournable dans les communes pour prévenir les incivilités mais également identifier les auteurs de faits délictueux.

De plus, une enveloppe budgétaire annuelle est désormais fléchée pour renforcer et mettre aux normes le réseau comptabilisant 251 poteaux d'incendie qui assurent la couverture des habitations et entreprises thannoises, nécessitant maintenance et contrôle.

Enfin, le projet de modernisation et de remise à niveau du système d'alerte des sirènes pour le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est une priorité de la Ville mais aussi de l'Etat.

➤ **Participation citoyenne**

En 2021, la Municipalité a créé le dispositif des comités de quartier permettant à un groupe d'habitants de construire des projets en faveur de leur quartier avec l'accompagnement de la Ville de Thann, dont deux comités de quartier se sont formés. A cet effet, une enveloppe budgétaire leur est dédiée chaque année.

Le comité de quartier du Blosen porte un projet de réaménagement des places Tonneins et Leclerc. En effet, les deux espaces sont très peu utilisés par les habitants qui les trouvent vétustes et peu accueillants. L'objectif est de co-construire ce projet afin que les aménagements futurs répondent aux besoins et aux attentes des publics.

➤ **Actions en faveur de la citoyenneté**

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des administrés et des citoyens de la Ville, une étude d'avant-projet devrait être démarrée en 2025 pour réhabiliter le rez-de chaussée du centre administratif.

➤ **Modernisation du réseau et des systèmes d'information et de télécommunication**

Dans le but d'optimiser la gestion documentaire au sein de la Ville, le déploiement d'une Gestion Electronique des Courriers (GEC) couplée à la mise en œuvre d'un parafeur électronique, aura lieu en 2025. Cette solution permettra de rationaliser la gestion des documents, d'optimiser les processus internes et de faciliter l'accès aux informations cruciales. Les bénéfices attendus incluent une meilleure productivité, une réduction des coûts liés à la gestion documentaire ainsi qu'une meilleure conformité aux normes de sécurité et de confidentialité.

Au niveau bureautique, les évolutions Windows obligent à un changement de matériel informatique pour les agents. La fin du marché téléphonie/internet nécessitera un renouvellement indispensable cette année, la ville étant propriétaire des téléphones.

Enfin, la ville doit préparer l'extinction du réseau téléphonique commuté (RTC) qui arrive à grands pas. Ainsi, Il conviendra de remplacer l'ensemble des alarmes connectées pour les passer sur le réseau GSM (Global System for Mobile Communication).

➤ **Communication**

Le service communication s'engage à déployer diverses initiatives visant à améliorer la diffusion de l'information auprès des Thannoïses tout en renforçant la réactivité et l'accessibilité des services publics.

- Bulletin Municipal « Vivre à Thann » : publié semestriellement et distribué à 4 400 exemplaires, ce magazine constitue un support essentiel pour informer les Thannoïses des actualités locales, des projets municipaux et des événements à venir. Accessible à tous les foyers, il propose des dossiers thématiques, des reportages, et des témoignages sur la vie de la commune. Ce magazine permet également de valoriser les initiatives citoyennes et associatives en renforçant le lien entre les habitants et la Municipalité.
- Vidéos « Minute thannoise » et « Thann infos » : dans le but de partager aux habitants les différentes actions et projets de la Municipalité, nous faisons appel à un partenaire externe qui réalise le tournage et le montage du film de fin d'année pour les vœux. Les séquences de ce produit sont également utilisées pour la conception de la web série « la Minute Thannoise » qui est publiée tous les débuts de mois et qui retrace l'actualité

du mois passé. Cela permet de toucher une cible supplémentaire sur les réseaux sociaux et d'informer les habitants sur la vie de la cité.

- Site web de la Ville : le site internet de la Ville demeure un outil central pour l'accès aux informations municipales et aux services en ligne. Il regroupe les démarches administratives, les comptes rendus des conseils municipaux, ainsi qu'un espace d'actualités pour tenir les habitants informés des événements locaux. La durée de vie d'un site internet est estimée à 5 ans maximum. Le site de la Ville a déjà passé son 8ème anniversaire et ne correspond plus aux attentes des utilisateurs. Ce site comporte des erreurs de conception et d'organisation de l'information qui rendent l'expérience de l'utilisateur longue et désagréable, avec parfois un abandon dans la recherche. Il est proposé de repartir sur un nouveau site dynamique, ergonomique, intuitif, rapide, responsive et entièrement réfléchi avec une nouvelle arborescence incitant les habitants à revenir sur le site.
- Mobiliers urbains de communication : les différents supports de la ville sont globalement vieillissants et certains inexploitable. C'est pourquoi, une réflexion a été menée pour les renouveler afin d'offrir une communication dynamique et directe, particulièrement utile pour les informations à caractère immédiat. Afin de minimiser les coûts, la ville envisage d'autoriser un opérateur privé à occuper pour une durée déterminée une partie du domaine public communal nécessaire à la mise en place du mobilier. Cette mise à disposition est gratuite pour la ville, l'opérateur se chargeant également de l'entretien et de la maintenance.

➤ **Maintenance Générale de la Ville (MGV)**

Depuis le 1^{er} janvier 2024 un service est dédié à la maintenance des équipements et des biens communaux (bâtiments, voirie, espaces publics...). Ce service intervient quotidiennement pour garantir « la bonne marche de la Ville ». Son champ d'intervention est très vaste, nécessitant la maîtrise de compétences internes ou externes diverses.

A titre d'exemples, quelques sujets qui seront traités par le service MGV cette année :

- fibre : programme d'enfouissement de la rue du Malraux, Saint-Thiébaud et rue des Gants avec raccordement des habitations actuellement non éligibles à la fibre,
- sécurisation du centre-ville avec l'installation de barrières pivotantes et de bornes escamotables,
- aménagement de la voirie et reprise des pavés au centre-ville.

➤ Culture

L'ensemble des manifestations ont rencontré un franc succès tout au long de l'année 2024. Pour 2025, la programmation événementielle s'articulera une nouvelle fois autour des actions emblématiques de la Ville tout en garantissant une programmation de qualité dont les principales sont les suivantes :

- **Le marché de Printemps** : cette manifestation est appréciée par les Thannoises et par un public plus éloigné. De nombreux exposants sont présents afin de mettre en valeur leurs produits artisanaux,
- **La fête de la Musique** : un nouveau concept est envisagé pour la fête de la Musique 2024 dont l'idée serait de recentrer l'événement place Joffre avec la possibilité d'accueillir quelques associations de musiques thannoises sur la place Saint-Thiébaud,
- **La crémation des 3 Sapins** : événement emblématique de la Ville de Thann qui sera bien évidemment reconduit en 2025,
- **La fête citoyenne du 14 juillet** : formule similaire à son habitude : animation musicale, cortège aux lampions dans la ville avec actions citoyennes pour les enfants, feu d'artifice à minuit,
- **Le marché de Noël** : le marché de Noël est une animation phare de la collectivité se tenant sur quatre semaines, dont le succès est au rendez-vous malgré la concurrence sur le secteur. En raison de son importance et des nombreux paramètres à prendre en compte, cette manifestation demande la plus grande part du budget culture. Les animations, les décorations, le matériel électrique comme les guirlandes sont d'autant de points essentiels dans le budget pour cette manifestation,
- **Les journées du Patrimoine** : la Ville de Thann organise chaque année la manifestation selon le thème choisi par l'Etat afin de faire découvrir et promouvoir le patrimoine historique thannois. L'édition 2025 aura pour thème « Le patrimoine architectural ».

➤ Commerce

Dans un contexte de mutation profonde du comportement des consommateurs et des habitants, la Ville de Thann souhaite établir une stratégie de revitalisation du commerce local à travers diverses actions :

- maintien de la subvention à l'Association « Les Enseignes au Pays de Thann » et à l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise,
- programmation d'un café des commerçants tous les deux mois,

- proposition de quatre éditions de l'événement « Thann et ses commerces fêtent l'été »,
- redynamisation du centre-ville en collaboration avec l'étude menée par la société LESTOUX et Associés.

➤ **Education et jeunesse**

- **Le Conseil Municipal des Jeunes**

Le Conseil Municipal des Jeunes dont l'objectif principal est l'apprentissage de la citoyenneté, sera renouvelé pour une période de 3 années à compter de 2025. Ce dispositif permet aux jeunes élus d'être des citoyens actifs dans leur ville.

- **Education**

Afin de maintenir les deux écoles primaires en bon état, des travaux annuels sont prévus. Cette année, la chaufferie de l'école maternelle du Blosen sera modernisée avec la mise en place d'une nouvelle chaudière à condensation et d'une pompe à chaleur. Toujours pour cette école, des travaux d'étanchéité de la toiture sont prévus. Pour le site du Bungert, des travaux de remise en peinture de plusieurs classes ainsi que la réhabilitation des sanitaires (canalisations) seront effectués.

➤ **L'action sociale de proximité**

Dans un contexte économique et social de plus en plus difficile, le CCAS poursuivra en 2025 ses actions en faveur des seniors et des personnes les plus fragiles et la Ville contribuera financièrement via la subvention de fonctionnement.

➤ **Sport et vie associative**

La rénovation des équipements sportifs est une ambition avérée et concrète de la politique sportive de la Ville et après les travaux menés pour construire le nouveau complexe tennistique et le remplacement du praticable de gymnastique en 2024, la Ville étudiera en 2025 un plan de rénovation globale du bâtiment de l'ancien groupe scolaire du Steinby et de son gymnase attendant afin de répondre aux évolutions sociétales et environnementales des pratiques.

La Ville poursuit aussi l'accompagnement des associations sportives en les subventionnant, mais aussi avec la mise à disposition des installations sportives.

Une aide matérielle et logistique est apportée lors des diverses manifestations organisées sur la Ville (course cycliste GFNY, course nature pédestre-running la Festivale ...).

La pratique sportive est aussi un enjeu de santé publique, un facteur important de sociabilisation et elle contribue au développement personnel de l'individu. La Ville poursuit donc sa politique de découverte des pratiques sportives grâce aux activités découvertes, aux animations estivales et hivernales.

Dans le cadre de la promotion à l'accès à une pratique sportive et d'un soutien durable aux besoins de la jeunesse thannoise, la Ville de Thann souhaite aménager un lieu multi-usage, multigénérationnel où les jeunes et les adultes peuvent se retrouver et s'adonner à des loisirs sportifs, où les scolaires peuvent pratiquer une activité sportive de proximité. La création d'un terrain multisport a pour but de répondre à ces objectifs.

➤ **Urbanisme et ingénierie**

Les projets de bâtiments ou d'infrastructures s'inscrivent de plus en plus dans du temps long en raison de la multiplication des procédures et de la nécessaire coordination des acteurs, sans compter les exigences financières en termes d'optimisation des projets ou des recettes.

➤ **Les bâtiments communaux**

Il est proposé de poursuivre les rénovations de bâtiments avec des travaux au Centre Socioculturel (menuiserie) ou encore des opérations de relamping sur divers sites afin d'améliorer la consommation énergétique des structures.

La loi sur la qualité de l'air impose la réalisation de mesures ponctuelles et la pose de capteurs pour un suivi régulier. Une enveloppe budgétaire sera prévue pour équiper les sites fréquentés par le jeune public comme les écoles ou le centre administratif.

➤ **Infrastructures**

Concernant la rue Malraux, les travaux de rénovation reprendront au printemps afin de finaliser l'opération.

Ensuite, La Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a fait part de son souhait de rénover l'avenue Pasteur à partir de l'exercice 2026. Cela implique pour la Communauté des Communes de Thann-Cernay la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement et pour la Ville l'amélioration des réseaux d'eau pluviale. Pour cela les deux collectivités feront appel à un maître d'œuvre en 2025.

Dans le même cas de figure, une étude a été réalisée en ce début d'année pour estimer le montant des travaux d'assainissement en répartissant la part concernant les eaux usées et les eaux pluviales de la rue Tschamser.

➤ **Economie**

Dans ce domaine, la Ville de Thann a la volonté d'abonder l'opération de la ZAC Saint-Jacques, portée par CITIVIA, à hauteur de 200 000 euros annuels à compter de 2025 jusqu'en 2029.

La stratégie sera d'atténuer le solde du coût d'aménagement final de cette ZAC qui sera à la charge de la Ville.

➤ **Patrimoine historique**

Les travaux à l'Engelbourg sont terminés. Il est proposé une étude diagnostic pour un bilan de la situation actuelle, comprenant la mise à jour du relevé topographique à la suite des travaux de ces 10 dernières années. Le prochain programme sera centré sur le donjon (Œil de la Sorcière) ou encore sur les ruines dans le secteur Ouest.

Lors de l'adoption du PLU, l'Etat a demandé à la Ville de prendre des mesures pour renforcer la protection du patrimoine historique. Aussi, une démarche pour la création d'un Site Patrimonial Remarquable a été engagée avec l'UDAP et la DRAC. Ce dossier bénéficiera d'aides de la DRAC à hauteur de 50%.

La préservation des vitraux, en particulier ceux de la Collégiale de Thann, est essentielle pour maintenir le patrimoine historique, artistique et culturel, tout en permettant la poursuite des études scientifiques et la transmission de cet héritage aux générations futures.

V. Evolution de la dette communale

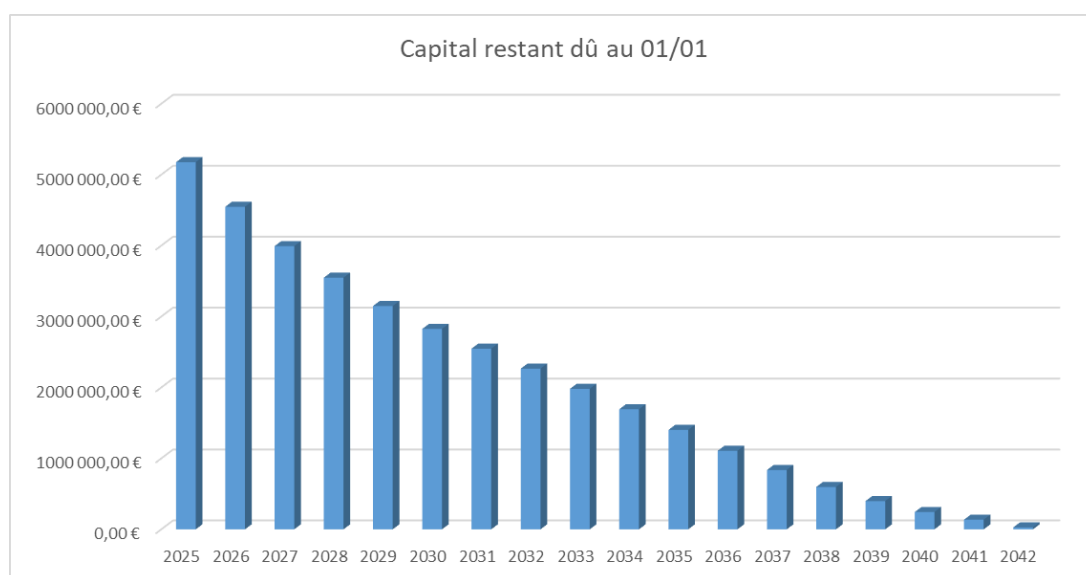
A) Principales caractéristiques

- Répartition taux fixes/taux variables :

La dette est sécurisée avec 93 % d'emprunts à taux fixes en 2024. De plus l'un des deux prêts à taux variables est arrivé à terme en 2024 et le deuxième sera échu au 30 juin 2025.

Année	Emprunts en cours	Taux fixe	Taux variable
2020	17	15	2
2021	15	13	2
2022	16	14	2
2023	15	13	2
2024	14	13	1

- Profil d'extinction de la dette :



- Ratios de la dette :

En €	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel)	2025 (prévisionnel) *
Capital restant dû début d'exercice	7 094 899,18	6 214 951,02	5 458 907,00	6 621 326,04	5 885 096,28	5 175 815,77
Emprunt nouveau	0	0	2 000 000	0	0	1 500 000
Remboursement en capital	879 948,16	756 044,02	837 580,96	736 229,76	709 280,51	627 859
Capital restant dû fin d'exercice	6 214 951,02	5 458 907,00	6 621 326,04	5 885 096,28	5 175 815,77	6 047 956,56
Endettement par habitant	785	690	837	744	655	765
Ratio Désendettement fin d'exercice	4,49	4,34	7,14	3,30	4,45	5,47
Taux d'endettement	76,19 %	65,08 %	79,49 %	62,98 %	59,73 %	69,32 %

*La prospective 2025 tient compte d'un nouvel emprunt à hauteur de 1,5M€.

B) Gestion prévisionnelle de la dette pour 2025

En ce qui concerne la gestion de la dette pour l'exercice 2025, l'emprunt se limitera au montant nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement si besoin.

Sans recours à l'emprunt sur l'exercice 2025, le capital restant dû s'établirait à **4 547 956,56 €** au 31 décembre 2025 avec une annuité de la dette à **702 100,32 €**, dont 627 859,21 € en capital et **74 241,11 €** en intérêts.

PPI VILLE DE THANN 2025-2029

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
CULTURE						
Panneaux Rangen	4 500,00 €					4 500,00 €
Scène modulable	16 500,00 €					16 500,00 €
Manges debouts	6 000,00 €					6 000,00 €
Illuminations Noël	20 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	70 000,00 €
Ange crèche	1 000,00 €					1 000,00 €
Réalité virtuelle Engelbourg	6 000,00 €					6 000,00 €
Mobilier pour l'espace	1 400,00 €					1 400,00 €
TOTAL CULTURE	55 400,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	105 400,00 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS						
Arrosage automatique terrain annexe	17 350,00 €					17 350,00 €
Terrain multisport	200 000,00 €					200 000,00 €
Programme de rénovation de l'infrastructure du rugby	95 520,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €			110 520,00 €
Mise aux normes de la main courante	0,00 €		45 000,00 €			45 000,00 €
conteneur de stockage espace mutualisé	6 620,00 €					6 620,00 €
Rénovation du système de chauffage au centre sportif	0,00 €	17 600,00 €				33 200,00 €
Relamping salle de gym	21 000,00 €					21 000,00 €
TOTAL EQUIPEMENTS SPORTIFS	340 490,00 €	22 600,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	433 690,00 €
AMENAGEMENTS DE LA VILLE ET CADRE DE VIE						
Aménagement des combles du Bungert	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €			18 600,00 €
Parcs et jardins	30 000,00 €	30 000,00 €	3 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	153 000,00 €
Aménagement de la cour d'école du Bungert	410 000,00 €	100 000,00 €				513 600,00 €
Remise à niveau des sirènes	210 000,00 €					210 000,00 €
Aménagement de l'espace public Bungert-PVD		400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	1 600 000,00 €
Aménagement carrefour ZACOM	20 000,00 €	50 000,00 €	924 000,00 €			994 000,00 €
Avenue Pasteur	190 000,00 €	564 000,00 €	384 000,00 €	384 000,00 €		1 522 000,00 €
Carrefour RD 35	135 000,00 €	150 000,00 €				285 000,00 €
Malraux	80 000,00 €					830 000,00 €
Végétalisation du cimetière	22 200,00 €	400 000,00 €				422 200,00 €
Supports panneaux label ville	0,00 €	19 000,00 €				19 000,00 €
Réaménagement secteur rempart	145 000,00 €	312 000,00 €	180 000,00 €	250 000,00 €		887 000,00 €
Création d'une passerelle cyclable	20 000,00 €	653 600,00 €				677 600,00 €
TOTAL AMENAGEMENTS ET CADRE DE VIE	1 277 200,00 €	2 678 600,00 €	1 891 000,00 €	1 064 000,00 €	430 000,00 €	8 132 000,00 €
BATIMENTS						
Rénovation de la chaufferie de l'école maternelle du Blosen	80 000,00 €					80 000,00 €
Rénovation thermique école de muïque	20 000,00 €	264 000,00 €				284 000,00 €
Réhabilitation extension du centre sportif Blosen	212 000,00 €	514 000,00 €	4 600 000,00 €	4 600 000,00 €		9 926 000,00 €
Réhabilitation du Steinby	50 000,00 €	34 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €		5 095 276,00 €
Installation de capteurs de CO2	25 000,00 €					25 000,00 €
Toiture centre administratif	47 000,00 €	100 000,00 €				147 000,00 €
Réaménagement du service accueil	190 000,00 €	100 000,00 €				290 000,00 €
Sécurisation parking arrière centre administratif		18 700,00 €				18 700,00 €
Démolition des serres municipales	0,00 €	25 000,00 €				25 000,00 €
Rénovation menuiseries IFSI	27 400,00 €					27 400,00 €
Réaménagement centre technique municipal	20 000,00 €	40 000,00 €				60 000,00 €
Travaux divers bâtiments ville	51 945,00 €	5 000,00 €				56 945,00 €
Mise à niveau du système télécom	80 000,00 €					80 000,00 €
TOTAL BATIMENTS	803 345,00 €	1 100 700,00 €	7 100 000,00 €	7 100 000,00 €	0,00 €	16 115 321,00 €
PATRIMOINE HISTORIQUE						
Restauration et mise en valeur des ruines de l'Engelbourg	50 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €		974 000,00 €
Site Patrimoine Remarquable	30 000,00 €					30 000,00 €
Restauration des vitraux de la Collégiale	215 000,00 €	1 746 000,00 €	1 195 000,00 €	1 730 000,00 €		4 886 000,00 €
TOTAL PATRIMOINE HISTORIQUE	295 000,00 €	2 046 000,00 €	1 495 000,00 €	2 030 000,00 €	0,00 €	5 890 000,00 €
VOIRIE						
Fosse des trois sapins	6 000,00 €					6 000,00 €
Installation d'un toilette automatique place du Bungert	5 000,00 €					5 000,00 €
Mise en place coffret électrique parc Albert 1 et République	5 000,00 €					5 000,00 €
Acquisition d'un caisson calorifuge	28 500,00 €					28 500,00 €
Aires de jeux	40 000,00 €	40 000,00 €				140 000,00 €
Travaux de voirie diverses rues	167 100,00 €	88 100,00 €				255 200,00 €
Déploiement réseau fibre	36 000,00 €					36 000,00 €
Sécurisation centre-ville	214 000,00 €	92 720,00 €				306 720,00 €
gestion fermeture du parc	0,00 €	9 000,00 €				9 000,00 €
Défense incendie	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL VOIRIE	531 600,00 €	259 820,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	941 420,00 €
CIMETIERE						
crémation de l'ossuaire	26 000,00 €	26 000,00 €				52 000,00 €
Columbarium de 12 cases	15 100,00 €					15 100,00 €
jardin du souvenir	8 500,00 €					8 500,00 €
TOTAL CIMETIERE	49 600,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 600,00 €
POLICE MUNICIPALE						
Antenne et relais de transmission radio	6 300,00 €					6 300,00 €
Vidéoprotection	22 640,00 €					22 640,00 €
création d'un nouvel espace de bureau	5 000,00 €					5 000,00 €
Achat d'un puit balistique	1 000,00 €					1 000,00 €
un vélo électrique	3 000,00 €					3 000,00 €
TOTAL POLICE MUNICIPALE	37 940,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 940,00 €
EDUCATION ET JEUNESSE						
Investissements courants	4 540,00 €					4 540,00 €
Travaux Blosen (peinture et canalisation)	32 470,00 €					32 470,00 €
Mobiliers ludothèque	2 000,00 €					2 000,00 €
Porte école maternelle	3 370,00 €					3 370,00 €
conteneur écoles tri	1 800,00 €					1 800,00 €
TOTAL EDUCATION ET JEUNESSE	44 180,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 180,00 €

COMMUNICATION						
Vidéos minute thannoise et Thann infos	20 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	88 000,00 €
Panneaux d'affichage	37 000,00 €					37 000,00 €
Site internet	21 000,00 €					21 000,00 €
TOTAL COMMUNICATION	78 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	146 000,00 €
DEMOCRATIE LOCALE						
Aménagement places Tonneins et Leclerc	0,00 €	400 000,00 €	200 000,00 €			618 400,00 €
Abris bac	9 250,00 €					9 250,00 €
TOTAL DEMOCRATIE LOCALE	9 250,00 €	400 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	627 650,00 €
COMMERCE						
Remplacement porte et vitrine local commercial 39 rue de la 1ère armée	12 400,00 €					12 400,00 €
Mise en valeur des cellules commerciales	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	15 000,00 €
Mise en valeur de la rue de Gaulle	33 200,00 €					33 200,00 €
Signalétique	60 000,00 €	60 000,00 €				120 000,00 €
Place des services	12 100,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €			212 100,00 €
TOTAL COMMERCE	120 700,00 €	163 000,00 €	103 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	392 700,00 €
FORET						
Fourniture et pose de barrières	4 550,00 €					4 550,00 €
Entretien annuel parcelles	3 840,00 €					3 840,00 €
TOTAL FORET	8 390,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 390,00 €
ECONOMIE						
Avance ZAC ST JACQUES	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL ECONOMIE	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 000 000,00 €
OPAH-RU						
OPAH-RU	50 000,00 €	135 000,00 €	92 500,00 €	92 500,00 €	92 500,00 €	462 500,00 €
TOTAL OPAH-RU	50 000,00 €	135 000,00 €	92 500,00 €	92 500,00 €	92 500,00 €	462 500,00 €
	3 901 095,00 €	7 063 720,00 €	11 193 500,00 €	10 546 500,00 €	782 500,00 €	33 487 315,00 €